

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Programme de rénovation urbaine "Abeille, Maurelle, Matagots" à La Ciotat - 1ère répartition de crédits pour 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du projet de rénovation urbaine «Abeille, Maurelle, Matagots» à La Ciotat, au titre de 2020, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 69.511 € pour l'aménagement des espaces limitrophes du centre social de l'Abeille, sur une dépense subventionnable plafonnée à 288.773 €HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur BORÉ ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**